

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 février 2024

RENFORCER LA RÉPONSE PÉNALE CONTRE LES INFRACTIONS À CARACTÈRE
RACISTE OU ANTISÉMITES - (N° 2246)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 5

présenté par
M. Raphaël Gérard, Mme Brugnera et Mme Rilhac

ARTICLE 4

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.